



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT À L'OCCASION DU
LANCEMENT DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE
À KINSHASA**

Kinshasa, le 28 septembre 2026

**Honorables Députés nationaux et Sénateurs,
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues,
Madame le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique,
Monsieur le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa,
Honorables Députés provinciaux,
Mesdames et Messieurs les autorités politico-administratives,
Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires techniques et financiers,
Mesdames et Messieurs les responsables des services de sécurité,
Autorités coutumières, leaders communautaires et religieux,
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un profond sens du devoir que je prends la parole en ce jour qui marque une étape déterminante dans la préparation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, **RGPH-2** à savoir : le lancement officiel des opérations de cartographie censitaire dans la Ville Province de Kinshasa.

Cette étape dépasse le cadre d'une simple opération technique. Elle participe d'une ambition fondamentale de l'État : mieux connaître notre population et notre territoire afin de mieux planifier, de mieux et de mieux servir nos concitoyens. En effet, elle procède du Programme d'actions du Gouvernement, lui-même largement inspiré des six engagements majeurs du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,

- I. Créer plus d'emplois ;
- II. Protéger et renforcer le pouvoir d'achat des ménages congolais ;
- III. Mieux protéger le citoyen congolais ;
- IV. Construire une économie plus diversifiée et plus compétitive ;
- V. Assurer plus d'accès aux services de base ;
- VI. Renforcer l'efficacité des services publics.

En effet, le développement durable comme processus, nécessite des données fiables, actualisées et territorialement précises. Ce sont ces données qui pourront permettre d'avoir une connaissance rigoureuse de la population pour mieux répartir les ressources publiques et répondre aux besoins de nos populations. Il s'agit donc d'orienter judicieusement les investissements publics : de construire des écoles et des centres de santé là où les besoins sont les plus critiques, d'améliorer l'accès à l'électricité, l'eau et à un environnement sain ; de développer les infrastructures, d'organiser les transports et d'anticiper les besoins en emplois.

Je dirai en quelques mots que :

« Compter notre population, c'est mieux connaître notre pays. Et mieux connaître notre pays, c'est mieux préparer son avenir. »

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de compter la population, il y a un préalable à satisfaire : **savoir précisément où elle se trouve.** C'est bien cela tout le sens de la cartographie censitaire que nous lançons aujourd'hui.

Cette dernière permettra d'identifier et de délimiter les espaces habités, de géolocaliser les bâtiments, de répertorier les ménages et d'organiser méthodiquement les futures opérations de dénombrement.

La cartographie constitue ainsi le socle territorial du recensement général. Dans un pays aussi vaste et diversifié que la République Démocratique du Congo, cet outil représente un défi considérable, mais aussi une opportunité majeure de renforcer la connaissance de notre territoire, de moderniser notre système statistique et de doter l'État d'informations géographiques indispensables à la conduite des politiques publiques.

Voilà pourquoi la réussite de cette opération exige la mobilisation de tous. Ainsi, j'invite solennellement et particulièrement

les autorités provinciales, municipales, territoriales et locales, aux chefs coutumiers, aux responsables communautaires et religieux à faciliter le travail des équipes, à sensibiliser les populations et à contribuer à créer les conditions nécessaires au bon déroulement des opérations sur le terrain.

J'invite également nos populations à réserver un accueil favorable aux agents cartographes et à leur fournir les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Aux services de sécurité, je demande de veiller à la protection des équipes et de leurs équipements, afin que cette mission d'intérêt national puisse être accomplie partout dans la sérénité.

À nos partenaires techniques et financiers,

j'exprime la reconnaissance du Gouvernement de la République pour l'accompagnement apporté au processus du RGPH-2.

Votre concours demeure précieux dans le renforcement des capacités nationales et dans la réalisation de cette importante opération statistique.

Quant à vous, chefs de brigade, chefs d'équipe et opérateurs cartographes, laissez-moi vous dire que vous êtes, à compter de ce jour, les premiers artisans de cette grande opération nationale.

Votre mission exige **rigueur, précision, discipline, impartialité, probité et sens élevé des responsabilités.** Sur le terrain, vous représentez l'État congolais. Votre comportement devra, en toutes circonstances, être exemplaire.

Je vous demande de respecter chaque citoyen, de préserver la confidentialité des informations recueillies et de veiller scrupuleusement au caractère gratuit de l'opération.

Aucun abus, de quelque nature que ce soit, ne sera toléré.

Chaque bâtiment correctement géolocalisé, chaque limite convenablement identifiée, chaque ménage répertorié et chaque information fidèlement enregistrée contribuera directement à la qualité du futur dénombrement.

Je vous exhorte donc à accomplir cette mission avec professionnalisme et dévouement pour la Patrie, dans le strict respect des procédures établies.

Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs,
Comme je l'ai fait comprendre précédemment, la cartographie censitaire n'est pas une fin en soi. Elle ouvre la voie au Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Notre ambition est de ne laisser aucun espace sans couverture et aucun individu en dehors du processus. La réussite du RGPH-2 est une responsabilité collective. Tous ensemble : institutions publiques, autorités provinciales et locales, chefs coutumiers, confessions religieuses, organisations de la société civile, médias, secteur privé, l'ensemble de nos populations, y compris les communautés étrangères, nous sommes tous concernés.

En lançant aujourd'hui ces opérations, nous posons les bases d'un Congo plus fort, plus juste et résolument tourné vers un avenir meilleur.

C'est avec cette exhortation qu'au nom du Gouvernement de la République, je déclare officiellement lancées les opérations de cartographie censitaire du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Et comme nous avons appris à le dire au Ministère du Plan et de la Coordination au Développement :

**Tous engagés,
Tous mobilisés,
Pour planifier,
Pour moderniser,
Et pour transformer des vies.
Vive le Système statistique national !
Vive le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat !
Je vous remercie.**